

## Formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante pour les interventions susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante

**Activités de maintenance et d'entretien visées par l'article R.4412-139 du Code du Travail**

L'entrée en vigueur de l'arrêté du 22 décembre 2009 est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2011.

**Votre obligation de formation a pour but de repérer les risques d'exposition, vous protéger et protéger vos salariés et l'environnement.**

- Ascensoriste
- Carreleur
- Couvreur –Bardeur
- Electricien
- Façadier – Plâtrier – Plaquiste – Peintre
- Maçon
- Menuisier
- Plombier – Chauffagiste – Fumiste – Installateur de climatisation -Frigoristes
- Poseur de faux-plafonds
- Solier – Moquettiste
- Canalisateur
- Terrassier
- Travaux routiers
- Tuyauteur
- ...

### Comment choisir la formation adaptée ?

#### ➤ Vous êtes opérateur

#	Ouvrier, agent de maintenance, opérateur de diagnostic, ...	Formation préalable	2 j
---	---	---------------------	-----

#### ➤ Vous êtes responsable en entreprise

#	- Dirigeant, encadrement technique, diagnostiqueur indépendant, coordonnateur SPS	Formation préalable	5 j
#	- Encadrement de chantier	Formation préalable	5 j

#### ➤ Vous souhaitez vous former et assurer ensuite la formation de vos opérateurs dans votre domaine d'activité

#	Dirigeant, encadrement technique, encadrement de chantier	Formation préalable + prise en main d'un kit formation	5 j + 1j
---	---	--	----------

### Les différentes formations

- Formation préalable (la formation obligatoirement suivie par tout travailleur préalablement à sa première intervention susceptible de l'exposer à l'amiante)
- Formation de 1<sup>er</sup> recyclage (6 mois après une formation préalable)
- Formation de recyclage (2 ans après une formation de 1<sup>er</sup> recyclage)

## Les programmes de formation

<p><b>Personnel d'encadrement technique (5 jours)</b>                  Dirigeants et responsables d'entreprises chargés notamment d'évaluer les risques, de définir des procédures et modes opératoires et de les faire appliquer.</p> <p><b>Coordonnateurs SPS Diagnostiqueurs immobiliers</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;</li> <li>- être capable de définir des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;</li> <li>- connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;</li> <li>- sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPS, et de le faire appliquer.</li> </ul>
<p><b>Personnel d'encadrement de chantier (5 jours)</b>                  chargés notamment d'appliquer et de faire appliquer des procédures et des modes opératoires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;</li> <li>- connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;</li> <li>- être capable d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;</li> <li>- être capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire.</li> </ul>
<p><b>Personnel opérateur de chantier (2 jours)</b>                  capables d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières, les procédures et modes opératoires recommandés.</p> <p><b>Opérateurs de diagnostic immobilier salariés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante ;</li> <li>- être capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ;</li> <li>- être capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;</li> <li>- être capable d'appliquer un mode opératoire.</li> </ul>
<p><b>Formateur interne</b>                  chargé de la formation des opérateurs de chantier</p>	Formation comprenant les objectifs de la formation du Personnel d'encadrement technique et de chantier + la prise en main d'un kit formation.

### Délivrance des attestations de compétences

Les formations comportent une évaluation portant sur la validation des acquis de la formation.

**Contacts :** Karine Garret 01 30 85 55 29 ou Sandra Grenier 01 30 85 21 04  
[formation@gingergroupe.com](mailto:formation@gingergroupe.com)